



Le jeudi 25 mars 2021 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Espace Culturel, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 19 mars 2021 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mmes Anne-Catherine DERVILLE, Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mmes Annie HUS, Dorothee GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Bernard JEAN-BAPTISTE (à M. Pierre ZIMMERMANN), Mme Aurélie DESQUENNE (à Mme Audrey DASSONNEVILLE), M. Antoine DHALLUIN (à M. Martin LEPOUTRE), M. Dominique FRETE (à M. Nicolas CARLIN), M. André HIBON (à Mme Hélène ROBERT)

N° 21-1-13

Ecole de Musique

Remboursements

Frais d'inscription Année 2019-2020

Rapport de Mme Juliette de BAROLET,
Adjointe au Maire

Par délibération du 25 juin 2020 (n° 20-2-25), en raison de la crise sanitaire, la continuité du suivi pédagogique des cours de l'école de musique n'ayant pu être assurée qu'à distance, il a été décidé d'offrir une compensation pécuniaire aux familles des élèves inscrits durant l'année 2019-2020.

Ainsi, les élèves réinscrits à la rentrée de septembre 2020 ont bénéficié de la gratuité des frais d'inscription (35€ pour les élèves bonduois ou 43,75€ pour les non bonduois) pour l'année scolaire 2020-2021. Les élèves qui ne se sont pas réinscrits pour l'année scolaire 2020-2021 ont été remboursés d'un montant de 35€ (sur présentation d'un RIB) qu'ils soient bonduois ou non bonduois.

Or, la délibération du 2 avril 2019 (n° 19-1-17) fixant les tarifs de l'école de musique prévoit pour les élèves venant des communes extérieures des frais d'inscription d'un montant de 43,75 €.

Ceci étant exposé, conformément à l'esprit de notre délibération du 25 juin 2020 (n° 20-2-25) qui prévoit le remboursement des frais d'inscription, il vous est proposé d'accorder un complément de remboursement de 8€75 aux 13 élèves non bonduois concernés.

Travaux préparatoires
Bureau du 9 février 2021
Commission 4 du 16 février 2021



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire